

De : Nicolas DUPONT-AIGNAN <nda.presidentielle2012@gmail.com>
Objet : **Votre message**
Date : 10 mars 2012 15:03:03 HNEC
À : media@formindep.org

Monsieur le Président, Cher Docteur,

Il est un fait, les scandales sanitaires se succèdent et les mesures coercitives de transparence des pratiques pour rétablir la confiance ne sont pas prises.

Pour exemple, après l'affaire Médiateur, cette Loi sur la Sécurité du Médicament, rejetée en bloc et à juste titre par le Sénat, qui est passée en force à l'Assemblée en Décembre dernier. Je ne l'ai pas votée.

Cette Loi, malgré les enquêtes parlementaires édifiantes, ne modifie en rien les pratiques de la filière pharmaceutique: rien sur les conflits d'intérêts hormis leurs déclarations qui avaient déjà cours, rien sur les "largesses" des laboratoires auprès des prescripteurs, rien sur la gouvernance du médicament et son information indépendante, rien sur la protection des patients-victimes. C'est dire la puissance du lobby industriel pharmaceutique qui prime sur les intérêts de santé publique, avec un coût énorme pour la collectivité. C'est inacceptable.

C'est pourquoi, mon programme santé, outre les propositions mettant un terme à sa dégradation aussi bien pour la population que pour les professionnels de santé, prévoit une refonte complète de la politique du médicament pour la rendre plus efficace, moins onéreuse, plus transparente et donc crédible.

- Pour améliorer la pharmacovigilance, un nettoyage approfondi de la pharmacopée de façon à diminuer la pléthore de médicaments inutiles et chers, classés ASMR 5, simples copies servant de rentes de situation aux laboratoires mais dépouillant nos organismes sociaux.

- Mise en place de référents bien connus dans chaque classe thérapeutiques pour définir des grilles coût/efficacité/ sécurité et servir de témoin pour la sortie de nouvelles AMM qui, si elles sont utiles, doivent être payées à leur juste valeur. Par contre leur dossier scientifique devra être renforcé, en plus et en moins, pour éviter le biaisage de l'information, le médecin pouvant alors apprécier le bénéfice/risque avec le patient.

- Pour ces AMM, recrutement d'experts totalement indépendants et donc suffisamment rémunérés dont la base de travail sera: pas de plus-value thérapeutique, pas de remboursement ou prix minoré.

- Révision du fonctionnement du comité de fixation des prix de remboursements où les organismes payeurs auront un avis prépondérant, intégrant un minimum de concurrence au vu des prix pratiqués en Europe. Les conventions devront se faire par produits et non par laboratoires qui devront s'adresser à Bercy, le Ministère de la Santé devant uniquement s'occuper de santé publique, ceci pour éviter tous les abus constatés actuellement.

- Pour l'information des praticiens: hormis la revue Prescrire avec abonnement et votre Association, toute la presse médicale et gratuite est dans les mains de l'industrie qui, en sus de la visite médicale, chapeaute tous les forums, colloques, débats, voyages d'études, dîners en ville, actions grand public, etc....Le manque de transparence de l'information est évident, tout comme son coût répercuté sur l'assurance maladie. Nous devons mettre en place un outil d'information indépendant, sous la tutelle d'une HAS indépendante et responsable, rassemblant toutes les données des médicaments (DCI, SMR, ASMR, fiche produit...) et accessible gratuitement aux médecins, tel le FOPIM créé en Nov 2001 par les Ministres Guigou et Kouchner puis supprimé en Août 2004 par le Ministre Mattei à la demande de l'Industrie. Il sera probablement nécessaire, pour l'esprit critique, d'approfondir la formation en pharmacologie des étudiants en médecine mais en la simplifiant par l'usage des DCI qui favoriseront de plus le recours aux génériques dont la composition sera redéfinie.

- La veille sanitaire des produits de santé doit être renforcée, avec une réelle informatisation des services

permettant le retour simplifié des informations venant des médecins et pharmaciens, incités à participer. Les études bénéfice/risque en post-AMM seront suivies plus sérieusement et dans des délais impératifs.

- Enfin, j'introduirai dans l'arsenal juridique français, les Actions de Groupe (les Class Actions) pour responsabiliser les laboratoires sur leurs dossiers scientifiques et permettre, en cas d'accidents thérapeutiques, l'indemnisation plus rapide des victimes.

Ces mesures permettront non seulement d'améliorer nos comptes sociaux mais aussi d'apporter toute la transparence nécessaire au bon usage du médicament, prescrit utilement pour améliorer la santé de la population et éviter les risques sanitaires et les interpénétrations entre l'industrie pharmaceutique et les autorités sanitaires comme elles ont toujours lieu actuellement.

Tous les Ministres de la Santé de la CE doivent y veiller dans l'intérêt de leur population et agir en ce sens au niveau de l'Agence Européenne du Médicament où effectivement le lobby industriel est puissant, mais chaque pays garde toutefois sa propre initiative.

Un dernier point concerne les actions préventives de santé publique de l'Etat. Toutes les décisions devront être prise en toute transparence, lucidité et bon sens, toujours dans l'intérêt des populations et non d'intérêts financiers extérieurs. Tel n'a pas été le cas pour la vaccination H1N1 et l'énorme gabegie qui en a résulté. Il est regrettable qu'aucune sanction n'ait été prise....

La question se repose sur le bien-fondé du remboursement de la vaccination anti-papillomavirus (370,98 €) par rapport au dépistage systématique par frottis vaginal (22€) qui donnerait de biens meilleurs résultats en terme de prévention et de guérison après diagnostic précoce.

Quant à la campagne de dépistage du cancer du sein chez la femme de 50 à 75 ans, au vu des résultats, il serait judicieux de l'avancer de 5, voire 10 ans.

Il est vrai qu'il faut s'interroger sur les problèmes de surmédicalisations, de surdiagnostics et de surtraitements mais nous ne manquons pas d'experts indépendants et intègres pour prendre des décisions de bon sens toujours dans l'intérêt des populations qui est la priorité dans une démocratie solidaire.

Personne ne discuterait aujourd'hui la nécessité de campagnes de prévention, dès l'école, pour lutter contre le diabète ou l'obésité, 2 fléaux qui coûtent cher à la collectivité.

Vous remerciant de votre intérêt et espérant avoir répondu à vos interrogations,

Bien Cordialement.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Candidat à la présidence de la République

Député de l'Essonne – Maire d'Yerres